

ms 1803

5492

Très cher Père Lorin,

Mes^{rs} vient de recevoir la lettre suivante
du Cardinal Bernabo :

Illustrissime et Reverendissime Père

J'ai lues les lettres A. que vous m'avez données le 28
Decembre d'après l'avis, et statim scripti
ad S. S. Moreau, ne ipse se
immisceat in negotio electionis S. S.
Americae, pro quo opportuna facultates
tibi fuerunt demandatae, Haec tibi
significo ut nullam habeas difficultatem
committam auctoritatem exercendo; atque
ut ad tantam constitutionem ea urgeas
quae pro eadem electione feliciter perficienda
apprime accommodata esse videntur,
Ceterum cum totum id fuerit absolutum
expectabo acta capituli Provincialis, quae
iudicio S. Congreg. subijciam. Precor
Deum ut hoc die sospitans et in columnam
seruet.

Rome le 27. J. C. de J. J. le 20
Februair 1865

A. Tuat

et Frater addictissimus

M. C. Barnabo, Pref.

Mgr. vient d'écrire au Canada afin
de connaître le nombre exact de
profes, vous lui enverrez les
profes de Notre Dame et de la
Nouvelle Orleans, et il nommera
les électeurs de manière qu'ils soient
en proportion avec le nombre de
profes. En agissant ainsi nul
ne peut se plaindre et réclamer,
Je pense que Mgr. expédiera
l'élection autant que possible,
Je voudrais bien, pour votre repos,
que tout fut terminé et rentré dans
l'ordre,

Le père Louis demeure constamment
à la Nouvelle France, et le père
Carrier est obligé d'être toujours
en voyage. Meus bons frères

me feroient-ils pas un peu
d'altérer? Et plus les français
de la Nouvelle France n'aiment
guère le père Louis, et si le
père Courrier restoit avec eux
le dimanche de tous ces temps,
les plaintes et les murmures
cetteroient. Comme je ne veux
rien faire qui puisse avoir l'apparence
de leur commander, je m'adresse
à vous. Ils sont vos sujets et
vous avez seul le droit de disposer
de ces bons pères pour le mieux.

Bien vôtre

J. Denoit

Mog? ne peut aller à Louisbourg
maintenant. Leur Leclerc voudroit
aller à Confesse à lui, et à elle
à elle au père Haliman, ou au
père Meyron.